



C.K.C.B Bourg St Andéol



A.C.K.E Viviers

Course sur le vieux Rhône, en Pirogue et Canoë C9

« La Décize »

Marathon en Rames et Pagaies de la Vallée du Rhône

Règlement :

Qu'est-ce que la décize ?

Il s'agit d'une course réservée aux embarcations mues à la pagaie ou à la rame de type Canoë Ontario 9 places et Pirogues pour des équipages de six personnes minimum à neuf personnes maximum. Elle se déroulera sur le vieux Rhône depuis Rochemaure, jusque Bourg St Andéol.

Pourquoi « Décize » ?

Plusieurs définitions pour le mot décize parmi lesquelles le nom d'une commune de la Nièvre. Nous avons retenu, pour notre part, cette définition régionale : « action de descendre un fleuve à la nage, c'est-à-dire sur un bateau mû par des rames. »

Bernard Clavel, dans son roman « Le seigneur du fleuve » fera de la décize un des personnages de ce magnifique ouvrage dont voici un extrait :

« Entre la batellerie et la 'vapeur', c'est maintenant la guerre : pas question de houer le 'Triomphant' prisonnier d'un banc de galets, la livraison de la bielle du 'Rhodan' se termine en bagarre générale et en déroute pour ceux de la vapeur. Patron Merlin a parfaitement réussi sa décize et en arrivant à Beaucaire, il est fêté comme un héros. Mais son triomphe sera de courte durée. Après la sécheresse qui avait retenu 'vapeurs' et rigues -les trains de bateaux- à Lyon pendant des jours et des jours, les pluies d'automne se mirent à grossir le fleuve qui promettait cette année 1840 une crue exceptionnelle. Dans ces conditions, personne ne voudrait prendre le risque de remonter le Rhône de Beaucaire jusqu'à Lyon. Trop dangereux »

Description :

Le parcours se situe sur le vieux Rhône, avec un départ à l'aval du barrage de Rochemaure et une arrivée au pont de Bourg St Andéol. Pour le passage du barrage de Donzère, une neutralisation du chrono sera effectué et une sortie des embarcations du fleuve réalisé. Un portage des embarcations sera nécessaire pour rejoindre le quai d'embarquement situé en aval de l'ouvrage. L'utilisation des véhicules et remorques est conseillé. Un déplacement au pas sur le chemin de ronde du véhicules sera encadré par l'équipage qui rejoindra en marchant le point de reprise de la course.

Parcours détaillé :

Après accès en aval du barrage de Rochemaure en rive droite, mise à l'eau par le quai d'embarquement au PK 153

Départ en épis en amont du pont suspendu de Rochemaure au PK 154

Passage sous le pont du Teil, PK ?

L'Usine Lafarge nous verra passer.

Passage à hauteur du Village abandonné de Lafarge au PK 162

Au PK 165.5, soit le port de Viviers, ravitaillement possible.

Café, Thé, eau, jus d'orange, pate de fruits, chocolat, fruits secs.

Passage sous le pont de Viviers ou on retrouve le Rhône à son débit maximum.

Arrivée au pont du Robinet de Donzère au PK 169.5.

Avant la séparation du Rhône vers le canal Rive gauche, on reste à droite vers le barrage de Donzère.

Au marquage PK 171, arrêt du chrono avec temps forfaitaire pour le portage (30 min). Le débarcadère est 100m après en rive droite.

Portage des embarcations, l'utilisation de chariot ou des véhicules avec remorque est possible.

Mais déplacement au pas pour les véhicules, et marche obligatoire pour les équipages.

Le Barrage est au PK 171.5.

On passe au pied de l'ouvrage jusque l'embarcadère rive droite situé 1160m après le débarcadère, soit au PK ?.

Remise à l'eau des bateaux, et départ autorisé à l'issu du temps forfaitaire.

Au PK ?, rester rive gauche dans les vagues, pas de fond au centre ni rive droite.

Le pont de Bourg St Andéol vous attire à lui, au PK 180, un dernier virage **derrière/devant** la pile de droite et un dernier effort vers la ligne d'arrivée après 100m de remontée.

Après avoir repris son souffle, un bac pour traverser le fleuve vers le débarcadère situé rive gauche juste après le pont, sans gêner les autres concurrents à l'arrivée.

Pour contourner le barrage de Donzère, les concurrents devront débarquer 300 m en amont de ce barrage, au PK 171. Il sera possible d'utiliser les véhicules et remorques pour transférer les embarcations jusqu'à l'aval de l'ouvrage. Afin que les transferts se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité, le temps de chronométrage sera neutralisé pendant 30 minutes.

. Au niveau du pont de Donzère, en rive droite, il y a un grand parking. Les camions des engagés se parqueraient là, en attente du pointage de leur bateau. Dans l'ordre de leur passage, les camions qui ont le même numéro que leur équipage, emprunte le chemin sur la digue jusqu'au point de débarquement. Les véhicules se garent sur la plateforme à hauteur du quai de débarquement PK 171.2.

Après la ligne d'arrêt du chrono au PK 171, les embarcations sur leur lancée, atteignent le quai de débarquement.

L'utilisation de petits chariots adaptés aux pirogues et aux C9 permettra de remonter les bateaux au niveau des remorques.

Les véhicules prennent la direction du quai d'embarquement situé 1160m plus loin, en roulant au pas, et suivi par l'équipage.

Accès à la zone de remise à l'eau en aval du barrage de Donzère :

Rouler au pas sur la voie gravillonné le long du fleuve rive droite. L'équipage accompagne son embarcation en marchant.

Ravitaillement autorisé

Arrivé au point d'embarquement, le même type de chariot permet d'emmener les bateaux jusqu'au plan d'eau.

Lorsque le temps forfaitaire sera atteint, l'équipage pourra reprendre sa course pour le final jusqu'à Bourg St Andéol. **Les ensembles camion-remorque regagnent la N86 jusque BSA.**

L'arrivée est jugée rive droite à Bourg St Andéol, après avoir contourné la bouée située devant le pont. L'arrivée est effectuée en remontée à contre-courant.

Si l'accord est trouvé avec Chausson BSA et/ou Pont St Esprit, l'utilisation d'un camion grue pourrait être utilisé au niveau du quai rive droite, pour évacuer tous les C9.

Un ponton serait mis à l'eau par le camion grue en amont de la ligne d'arrivée.

Après la fin de course, les équipages descendent du bateau, et fixe les sangles de manutention pour sortie de l'eau. Les remorques seront en attente sur le quai isolé de la circulation. et avanceront jusqu'au bout de la voix pour permettre la suite des évacuations. Les pirogues débarqueront rive gauche, en respectant le plan de circulation. Afin d'éviter l'encombrement sur la zone de récupération, les ensembles stationneront sur l'ancienne route de Bourg que leur bateau arrive.

Le samedi 11-03-17 de 8h00 à 09 :30 confirmation des inscriptions.
Mise à l'eau des bateaux.

A 10h00 Départ donné.

A partir de 11h15 arrivée possible au début du portage.

A partir de 11h45, 1^{ere} relance du bateau de tête possible.

A partir de 12h30 arrivée possible à Bourg St Andéol.

Annonce des résultats et Remise des prix : 14h00 ?

Vin de l'amitié et repas chaud pris en commun à partir de 14h30 ?

Repli de l'arrivée, Réouverture de la déviation à 18h00.

Débit nominal : 75m³/h

Débit souhaité : 100/150m³/h

Débit maxi avant annulation : 400m³/h avec inversion du sens d'arrivée à Bourg dès 250m³/h
(Pas de remontée à contre-courant, trop physique dans ce cas).

Engagement :

La date limite pour les inscriptions est le 9 mars 2017 au soir sur Internet.

Compétition ouverte aux concurrents nés avant le 01/01/2001

Age minimum : Avoir 16 ans le jour de la course, avec autorisation parentale.

Être licencié FFCK ou le jour de la course prendre une licence compétition à la journée.

Tarif : 2€

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition, pour les non licenciés.

Port du gilet. casque ?

Maxi 100 bateaux

Tarif par participant : 20€ / personne, + carte tempo compétition à 2€ ? pour les non adhérents FFCK.

Pré-inscription et paiement par chèque: Fortement conseillée et recommandée.

Confirmation inscription et encaissement: Au niveau du barrage de Rochemaure de 07H00 jusque 09h30 le jour de la course.

Les embarcations sont limitées à 100 pour cette compétition dans l'ordre des inscriptions dûment réglées.

Le port du casque et du gilet de sauvetage est obligatoire.

Confirmation des inscriptions :

Confirmation obligatoire le vendredi 10 mars 2017 de 10h00 à 22h00

Au club de canoë kayak de Bourg St Andéol, par email ou par téléphone.

Lors de la confirmation, une fiche d'inscription sera remise et devra être vérifiée par l'équipage de chaque bateau. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables ni des informations fausses ou erronées fournies lors des inscriptions, ni des erreurs non signalées par les concurrents. Ils ne pourront être tenus responsables des conséquences des informations erronées.

Droit à l'image :

L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation de « La Décize » pour qu'elle utilise son image (photo et vidéo de l'événement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc....).

Règlement en vigueur :

- L'arrêté préfectoral autorisant le déroulement de la première décize sur le Rhône, le 11 mars 2017
- L'arrêté inter-préfectoral de navigation concernant le cours du vieux Rhône
- L'arrêté du 4 mai 1995 Code du Sport (bateaux insubmersibles, port du gilet CE et du casque CE, chaussures fermées)
- Les règlements sportifs de la FFCK et de la FIC

- Chaque barreur de C9 ou de pirogue sera équipé d'un téléphone portable et de la fiche Mémo avec les noms et N° de téléphone utiles, pour tenir informer l'organisation de tout problème.

- Pour les équipages non licencié FFCK, la présence d'un barreur qualifié BE sera demandé. Fourniture du diplôme exigée.

- Chaque embarcation sera équipée d'une corde de sécurité à chaque extrémité pour faciliter tout éventuel remorquage

Pour les équipiers, les déguisements sont autorisés et souhaités dans la mesure où ils n'altèrent pas la sécurité individuelle. Le gilet (**et le casque**) doit être visibles.

Récompense pour l'équipage le + original.

Récompenses :

Les 3 premiers scratch.

Les 3 premiers V6

Les 3 premiers C9

Le dernier arrivé. ?

Annulation :

Annulation de l'épreuve si le niveau d'eau est supérieur à 300 m³ au barrage de Rochemaure.

Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires.

Annulation possible sur décision préfectorale.

La sécurité est assurée par le SDIS de l'Ardèche (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Le personnel médical a le pouvoir absolu de retirer un participant de l'épreuve dans le cas où il juge que celui-ci ne pourrait pas continuer sans risque pour sa santé.

Un faux départ ou un comportement antisportif entraînera une disqualification par le jury de course.

Tout participant devra se mettre à disposition d'un éventuel contrôle anti-dopage.

En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, notamment pour les concurrents prenant le départ en dehors des horaires officiels.

Lu et approuvé par les concurrents.

info@ladecize.org